



CC du Kochersberg (Siren : 200034635)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Truchtersheim
Arrondissement	Saverne
Département	Bas-Rhin
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	21/11/2012
Date d'effet	01/01/2013

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Justin VOGEL

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Maison des Services du Kochersberg - Le Trèfle
Numéro et libellé dans la voie	32 Rue des Romains
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	67370 TRUCHTERSHEIM
Téléphone	03 88 69 76 29
Fax	03 88 69 73 10
Courriel	com.com@kochersberg.fr
Site internet	www.kochersberg.fr

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	27 108
Densité moyenne	197,67

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 23

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
67	Berstett (216700344)	2 523
67	Dingsheim (216700971)	1 251
67	Dossenheim-Kochersberg (216701029)	320
67	Durningen (216701094)	685
67	Fessenheim-le-Bas (216701383)	591
67	Furdenheim (216701508)	1 531
67	Gougenheim (216701631)	557
67	Griesheim-sur-Souffel (216701730)	1 248
67	Handschuheim (216701813)	283
67	Hurtigheim (216702142)	1 025
67	Ittenheim (216702266)	2 116
67	Kienheim (216702365)	557
67	Kuttolsheim (216702530)	655
67	Neugartheim-Ittlenheim (216702282)	805
67	Pfulgriesheim (216703751)	1 314
67	Quatzenheim (216703827)	784
67	Rohr (216705681)	357
67	Schnersheim (216704528)	1 838
67	Stutzheim-Offenheim (216704858)	1 674
67	Truchtersheim (200057321)	4 491
67	Willgottheim (216705327)	1 090
67	Wintzenheim-Kochersberg (216705426)	527
67	Wipersheim (216705483)	886

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 32

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Autres énergies
Environnement et cadre de vie
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

- Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols

*compétence facultative*

- Autres actions environnementales

*alinéa 12 de l'article L 211-7 du code de l'environnement : animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique (compétence facultative).*

- Elaboration et adoption du plan climat-air-énergie territorial en application de l'article L. 229-26 du code de l'environnement

Sanitaires et social

- Action sociale

*Politique intercommunale en faveur de la jeunesse : - aides matérielles et financières visant au développement local, social et culturel en direction des jeunes, notamment : - accompagnement des initiatives individuelles ou collectives des jeunes - animation d'espaces de participation des jeunes, dont le conseil communautaire des jeunes - déploiement d'actions ponctuelles de sensibilisation, d'information, d'animation, d'orientation et de formation des jeunes - soutien et support aux initiatives locales favorisant la citoyenneté et l'engagement des jeunes* Politique en faveur des personnes âgées ou en situation de handicap : - création et gestion de structures d'accueil - actions en faveur du maintien à domicile des personnes âgées, notamment par le développement d'un service de portage des repas et par le soutien à l'adaptation des logements

- Crèche, Relais assistance maternelle, aide à la petite enfance

*Politique intercommunale en faveur de la petite enfance : - recensement et étude des besoins sur le territoire - aides matérielles et financières aux structures associatives existantes ou nouvellement créées - création et gestion de structures; possibilité de reprise des structures existantes - soutien aux modes de garde des enfants notamment par le développement d'un relais assistants maternel, l'accompagnement des familles ...* Politique intercommunale du périscolaire et de l'extrascolaire : - recensement et étude des besoins sur le territoire - aides matérielles et financières aux structures associatives existantes ou nouvellement créées - création et gestion de structures ; possibilité de reprise des structures existantes

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance de programmes d'actions définis dans le contrat de ville de prévention de la délinquance dans ce cadre, mise en œuvre d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD)

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

- Activités péri-scolaires

*recensement et étude des besoins sur le territoire - aide matérielle aux structures associatives existantes ou nouvellement créées - création et gestion de structure ; possibilité de reprise des structures existantes*

- Activités culturelles ou socioculturelles

*Promotion de la lecture publique : - mise à disposition d'une offre documentaire enrichie pour les bibliothèques du réseau Ko'libris - mise en place de services communs à destination des usagers - adaptation du fonctionnement des structures à l'évolution des usages* Promotion de l'art contemporain Promotion des arts et traditions populaires - Soutien à l'animation locale dans le cadre de l'organisation d'événements de rayonnement a minima intercommunal

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports
<b>Voirie</b>
- Création, aménagement, entretien de la voirie
<b>Développement touristique</b>
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
<b>Logement et habitat</b>
- Politique du logement non social
- Politique du logement social
<b>Infrastructures</b>
- Pistes cyclables
<i>Éco - mobilité et mobilité douce : - promotion des modes de déplacements alternatifs et doux - élaboration d'un schéma des itinéraires de liaisons douces - participation à la création des itinéraires prévus dans le schéma intercommunal, notamment par le versement de fonds de concours, le portage de maîtrise d'ouvrage, ect</i>
<b>Autres</b>
- Acquisition en commun de matériel
<i>Mise en place d'une banque de matériel intercommunale qui sera mise à disposition des communes membres et de leurs associations</i>
- Collecte des contributions pour le financement du SDIS
<i>A compter du 1er janvier 2020, versement des contributions obligatoires dues au SDIS, à savoir la contribution au titre du contingent incendie et la contribution au titre des transferts conformément aux conventions de transfert passées.</i>
- NTIC (Internet, câble...)
<i>Technologies de l'information et de la communication : finalisation de la couverture du territoire en matière de technologies de l'information et de la communication et soutien aux équipements dans le cadre de schémas départementaux et régionaux</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Création et gestion des maisons de services au public
- Autres
<i>Mise en valeur du patrimoine du Kochersberg : actions en faveur de la préservation du patrimoine, notamment sous forme de fonds de concours - système d'information géographique -</i>

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
67	SMO à la carte "Agence territoriale d'ingénierie publique" (200052546)	SM ouvert	713 065
67	AKochZorn (200089936)	SM ouvert	43 500
67	SM des eaux et de l'assainissement Alsace Moselle (256701152)	SM ouvert	1 062 346
67	SM pour le SCOT de la région de Strasbourg (SCOTERS) (256702705)	SM fermé	612 959

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)